

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 mars 2025 de 12 heures 38, convoquée pour 12 heures 15, à 12 heures 42, à l'hôtel de ville, sis au 900, 12<sup>e</sup> Avenue à Saint-Lin-Laurentides, en la salle du conseil.

**À distance:** Monsieur Mathieu Maisonneuve, Maire  
Monsieur Luc Cyr, Conseiller district 1  
Madame Cynthia Harrisson-Tessier, Conseillère district 2  
Madame Lynda Paul, Conseillère district 3  
Madame Isabelle Auger, Conseillère district 6  
Monsieur Pierre Lortie, Conseiller district 7  
Madame Chantal Lortie, Conseillère district 8

**Sont** Monsieur Mario Chrétien, Conseiller district 4  
**absents(es):** Monsieur Robert Portugais, Conseiller district 5

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présents :

Madame Marie-Claude Sénéchal, directrice générale  
Monsieur Jean-Pierre Sanchez, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale

**112-03-25 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul  
APPUYÉ PAR : Mme Isabelle Auger  
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 12 heures 38, convoquée pour 12 heures 15, la séance extraordinaire, tenue le 19 mars 2025, est ouverte.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 12 h 39 à 12 h 39.

**113-03-25 AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE / ENTENTE DE PRINCIPE / RÉALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES / MÉDIFICE INVESTISSEMENTS**

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie  
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville souhaite le développement d'une bibliothèque sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides souhaite que toutes les avenues possibles pour maintenir l'offre commerciale dans le secteur dans lequel ce projet sera implanté soient explorées par Médifice Investissements;

Attendu qu'il existe une réelle opportunité créée par la proximité du site futur de la bibliothèque et du site culturel de Parc Canada, à savoir la Maison Sir Wilfrid Laurier, et que la Ville désire que cette opportunité soit considérée par Médifice Investissements;

Attendu que le mode de réalisation du projet a été présenté et reçu favorablement par le conseil municipal lors du comité plénier tenu le 6 mars 2025;

Attendu que pour bénéficier d'une période de temps afin d'exécuter une étude de faisabilité, il est nécessaire de signer une entente préliminaire d'exclusivité qui permettra la rémunération des services professionnels requis;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que, conformément aux articles 33 et 34 du règlement sur la gestion contractuelle, la conclusion d'un contrat de gré à gré dont la valeur est inférieure au seuil exigeant qu'un appel d'offres public puisse exceptionnellement être autorisé, selon le pouvoir de délégation prévu aux règlements en vigueur, s'il est de l'intérêt de la Ville de le faire;

Attendu que les partenaires ont été sollicités car ils détiennent une expertise spécialisée dans le domaine, qu'ils ont la capacité et la disponibilité pour exécuter le contrat envisagé, que le contrat comporte des enjeux spécifiques pour lesquels la Ville estime qu'il n'est pas dans l'intérêt public de procéder par un processus de mise en concurrence étant donné la complexité du projet;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lortie et résolu à l'unanimité :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lin-Laurentides l'entente de principe à intervenir avec Médifice Investissements pour le projet de construction d'une bibliothèque municipale.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**114-03-25 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS / RÉFRIGÉRATION AU CENTRE SPORTIF DE SAINT-LIN-LAURENTIDES / AINSWORTH INC.**

Les conseillères Cynthia Harrisson-Tessier et Isabelle Auger se retirent des délibérations et du vote sur ce point compte tenu de leur lien direct ou indirect avec le conseil d'administration du Centre sportif de Saint-Lin-Laurentides.

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie  
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr  
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) concernant le contrat pour la réfrigération au Centre sportif de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que trois soumissions ont été reçues jusqu'à 10 heures le 4 mars 2025 et ouvertes le même jour à 10 heures 01 en présence de :

- M. Bruno Stange, chef du Service des travaux publics,
- M. Ugo Brunet-Richer, chargé de projet, direction du génie civil et du génie des eaux,
- Mme Jessika Tremblay, stagiaire,
- Représentants de compagnies;

Attendu que le résultat est :

| <b>COMPAGNIES</b>               | <b>Total (taxes incluses)</b> |
|---------------------------------|-------------------------------|
| AINSWORTH                       | 265 592,25 \$                 |
| Climat-Control SB inc. / Zéro-C | 280 766,95 \$                 |
| CIMCO                           | 298 368,43 \$                 |

Attendu que les soumissions reçues sont conformes au devis;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro ADM-250235 a été émis par le chef des finances pour un montant suffisant à la dépense;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cyr et résolu à l'unanimité que la Ville autorise :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- que l'octroi du contrat pour la réfrigération au Centre sportif de Saint-Lin-Laurentides, soit accordé à la compagnie AINSWORTH, soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 265 592,25 \$, taxes incluses;
- que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises au fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**115-03-25 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul  
APPUYÉ PAR : Mme Isabelle Auger  
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 12 heures 42, la séance extraordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Mathieu Maisonneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

*Copie originale signée*

---

Mathieu Maisonneuve, maire

*Copie originale signée*

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Myre, greffière et  
directrice de la conformité municipale